



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-118

PUBLIÉ LE 2 MAI 2019

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-26-004 - Arrêté DOS-SDA n° 2019-199 du 26/04/2019 portant constitution du conseil de discipline de l'IFAS du CH de Roubaix (2 pages)	Page 3
R32-2019-04-15-008 - Arrêté DOS-SDE-GRH-2019-102 portant modification de la composition nominative du conseil d'administration du Centre de lutte contre le cancer "Oscar Lambret" à LILLE (3 pages)	Page 6
R32-2019-04-11-030 - Arrêté DOS-SDE-GRHH-2019-101 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2018, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de WASQUEHAL (Nord) (3 pages)	Page 10
R32-2019-04-24-001 - Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-196 du 24.04.19 portant constitution du conseil technique de l'IFAS AFPC de Marcq En Baroeul Coursus partiel (1 page)	Page 14
R32-2019-04-26-003 - Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-198 du 26/04/2019 portant constitution du conseil technique de l'IFAS du CH Roubaix (1 page)	Page 16

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-26-004

Arrêté DOS-SDA n° 2019-199 du 26/04/2019 portant
constitution du conseil de discipline de l'IFAS du CH de
Roubaix

*Arrêté DOS-SDA n° 2019-199 du 26.04.19 portant constitution du conseil de discipline de l'IFAS
du CH de Roubaix*

**ARRETE DOS-SDA N° 2019-199 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1^{er} avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roubaix est composé, pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

- le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant ;
- l'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique :

titulaire	: Madame Christine DELOBEL
suppléant	: Madame Corinne CRESSON

- l'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique :

titulaire	: Madame Sandrine PRUVOST
suppléant	: Monsieur Alexandre DUMOULIN

- un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus du conseil technique :

titulaire	: Monsieur Kévin ELISABETH
suppléant	: Madame Monia TOUBA-HSAINI

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

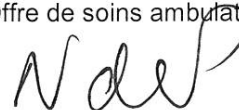
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roubaix pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 26 avril 2019

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-15-008

Arrêté DOS-SDE-GRH-2019-102 portant modification de la composition nominative du conseil d'administration du Centre de lutte contre le cancer "Oscar Lambret" à LILLE

ARRETE DOS-SDE- GRH-2019- 102
portant modification de la composition nominative du conseil d'administration
du Centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE-FRANCE

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.6162-7, L.6162-8 et D.6162-2 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu le décret n° 2010-334 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-2018-64 du 22 novembre 2018 relatif à la composition nominative du conseil d'administration du Centre de Lutte contre le Cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Vu la décision du 1^{er} avril 2019 portant délégations de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu le procès-verbal de la réunion du comité social et économique du 19 décembre 2018 ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur général du Centre Oscar Lambret en date du 26 décembre 2018 et les pièces complémentaires transmises le 7 février 2019 ;

Considérant l'élection le 19 décembre 2018 de Monsieur Olivier KLEIN et de Monsieur Gautier LEFEBVRE en qualité de représentants du comité social et économique au conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer « Oscar Lambret » à Lille ;

Considérant le renouvellement de la candidature de Madame Karima GUFFROY BOUASLA, membre de l'Association Contre le Cancer Oscar Lambret Ado Enfants (ACCOLADE), en qualité de représentant des usagers ;

Considérant la candidature de Madame Annie BROUSSE, membre de l'association Vivre comme avant, en qualité de représentant des usagers ;

Considérant le renouvellement de la candidature de Madame Nathalie BRUNNEVAL, en qualité de personne qualifiée ;

ARRETE

Article 1 : La composition nominative des membres du Conseil d'administration du Centre Oscar Lambret à Lille est celle fixée en annexe 1.

Article 2 : Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la commission qui l'a élu. Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et Monsieur le Directeur général du Centre Oscar Lambret à Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 AVR. 2019**


Arnaud CORVAISIER
Le Directeur général
par intérim
Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1-COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE OSCAR LAMBRET

Membres avec voix délibérative

Qualité	Nom
Président du Conseil d'Administration, Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances	Monsieur Daniel BARNIER
Doyen de la Faculté de médecine	Monsieur le Professeur Didier GOSSET
Directeur Général du CHU de Lille	Monsieur Frédéric BOIRON
Personnalité scientifique, désignée par l'INCA	Monsieur Benoit DEPREZ
Représentant du Conseil Economique et Social	Monsieur Stéphane DORCHIES, membre de la commission « Santé, Cadre de vie et Environnement »
Personnalité qualifiée, médecin	Monsieur le Professeur Guy KANTOR
Personnalité qualifiée	Monsieur Michel-André PHILIPPE
Personnalité qualifiée	Madame France GROLIN
Personnalité qualifiée	Madame Nathalie BRUNNEVAL
Représentant du personnel au titre de la commission médicale	Monsieur le Docteur Eric DANSIN
Représentant du personnel au titre de la commission médicale	Madame le Docteur Hélène GAUTHIER
Représentant du personnel au titre du comité d'entreprise	Monsieur Olivier KLEIN
Représentant du personnel au titre du comité d'entreprise, ayant le statut de cadre	Monsieur Gautier LEFEBVRE
Représentant des usagers	Madame Annie BROUSSE, membre de l'association Vivre comme avant
Représentant des usagers	Madame Karima GUFFROY, membre de l'Association Contre le Cancer Oscar Lambret Ado Enfants(ACCOLADE)

Membres non délibérants

Directeur Général du Centre Oscar Lambret	Monsieur le Professeur Eric LARTIGAU
Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	Monsieur Arnaud CORVAISIER, représentée par Madame Catherine MAERTEN

Membres invités

Directrice des Ressources Humaines	Madame Isabelle BAUDE
Directrice des Soins Infirmiers	Madame Monique BLONDEL
Directeur Général adjoint	Monsieur Philippe PEUGNY
Chef du Département hôtelier	Monsieur Frédéric PHILIPPART
Chef du Département d'Information Médicale	Madame le Docteur Margot CUCCHI
Directrice Administrative et Financière	Madame Laetitia DALLE
Directrice Qualité et Gestion des Risques	Madame Sandrine GISCARD
Chef du Département de cancérologie générale et chargé de mission	Monsieur le Professeur Nicolas PENEL
Chef du Département adjoint d'imagerie médicale et chargée de mission	Madame le Docteur Sophie TAIEB
Responsable des Systèmes d'information	Monsieur Didier CAUCHOIS
Commissaire aux Comptes, Cabinet MAZARS	Madame Cécile FONTAINE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-11-030

Arrêté DOS-SDE-GRHH-2019-101 modifiant l'arrêté du
11 octobre 2018, fixant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier
Intercommunal de WASQUEHAL (Nord)

**ARRETE DOS-SDE-GRHH-2019-101 MODIFIANT L'ARRETE DU 11 OCTOBRE 2018 FIXANT
LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL DE WASQUEHAL (NORD)**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution des fonctions de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-CS/015 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Wasquehal ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRHH-2018-53 du 11 octobre 2018, modifiant l'arrêté DOS-SDE-GRHH-2018-41 du 23/7/2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal (Nord) ;

Vu la décision du 1er avril 2019 portant délégations de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département du Nord concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les élections professionnelles du 6 décembre 2018 au comité technique d'établissement du Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la désignation de Monsieur Franck VISTE par le syndicat Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et de Monsieur Laurent BAUCHER par le syndicat Confédération générale du travail (CGT), en qualité de représentants des organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal est modifié comme suit:

La phrase « Madame Hélène DAIME et Monsieur Franck VISTE, représentants désignés par les organisations syndicales » est remplacée par « Monsieur Franck VISTE et Monsieur Laurent BAUCHER, représentants désignés par les organisations syndicales ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Wasquehal est celle fixée en annexe 1.

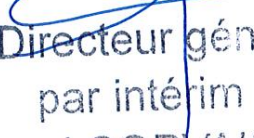
Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier intercommunal de Wasquehal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **11 AVR. 2019**


Le Directeur général
par intérim
Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Stéphanie DUCRET, maire de la commune de Wasquehal
- Monsieur le Docteur Jean-Charles RAPTIN, représentant de la commune de Wasquehal ;
- Monsieur Didier ELLART et Monsieur Eric DURAND, représentants de Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Barbara COEVOET, représentant le Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Anne-Sophie RIDAO et Madame le Docteur Claire PAGNIEZ, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine BUREAU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Franck VISTE et Monsieur Laurent BAUCHER, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Joël KEIREL et Monsieur le Docteur Alain PREZ, personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Christian LOISON, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Marc BEHAREL (UDAF) et Madame Danièle BULA (UDAF), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative:

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier Intercommunal de Wasquehal ;
- Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing à Tourcoing ou son représentant ;
- Le représentant des familles de personnes hébergées en Unité de Soins de Longue Durée ou en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-24-001

Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-196 du 24.04.19 portant
constitution du conseil technique de l'IFAS AFPC de
Marcq En Baroeul Coursus partiel

*Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-196 du 24.04.19 portant constitution du conseil technique de
l'IFAS AFPC de Marcq En Baroeul Coursus partiel*

**ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2019-196 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS AFPC DE MARCQ EN BAROEUL
CURSUS PARTIEL**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1^{er} avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté DOS-SDA n° 2019-68 du 12 février 2019 portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants AFPC de Marcq en Baroeul – Coursus Partiel, pour l'année 2019, est modifié comme suit :

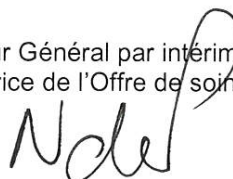
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Madame Marine LEBOUcq et Madame Anaïs CAJOT
suppléants : Madame Léa PRUVOST et Madame Marina GUILBERT

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 24 avril 2019

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-04-26-003

Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-198 du 26/04/2019
portant constitution du conseil technique de l'IFAS du CH
Roubaix

*Arrêté modif DOS-SDA n° 2019-198 du 26/04/2019 portant constitution du conseil technique de
l'IFAS du CH Roubaix*

ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2019-198 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1^{er} avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté DOS-SDA n° 2019-153 du 18 mars 2019 portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Roubaix, pour l'année 2019, est modifié comme suit :

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Sandrine PRUVOST, Aide-Soignante
suppléant : Monsieur Alexandre DUMOULIN, Aide-Soignant

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 26 avril 2019

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville